

## Travail social en milieu scolaire

Pour parer aux difficultés rencontrées dans les classes, le Service de l'enseignement jurassien a engagé plusieurs travailleuses et travailleurs sociaux scolaires (TSS). Quelle est leur mission, leur travail au quotidien? On fait le point avec Maja Sidler, travailleuse sociale scolaire à Delémont (propos recueillis en avril 2024). Troisième et dernière partie.

### Concrètement, comment se déroule votre travail avec les élèves?

En premier lieu, le-la TSS intervient dans le cadre d'un suivi individuel. Il-elle rencontre l'élève et s'entretient avec lui ou elle seul-e à seul-e (dans le bureau du-de la TSS). Le-la TSS est donc amené-e à suivre l'élève en question tant que sa problématique le nécessite. Il-elle active le réseau lorsque cela s'avère nécessaire. Le réseau concerne d'abord les enseignant-es et les parents, puis les différents services et autorités en lien avec l'aide à l'enfance, tels que les services sociaux, le tribunal des mineurs, les autorités de protection de la jeunesse, etc. Ainsi, le-la TSS va tenter de nouer un lien de confiance avec l'élève, pour lui permettre de réfléchir sur sa situation, de trouver ses propres outils et ressources en fonction de ses besoins. Il s'agit d'une aide et d'un appui en faveur des élèves qui éprouvent des difficultés à entrer pleinement dans les apprentissages et/ou qui mettent en danger leur scolarité et leur développement personnel. En ce qui concerne les interventions collectives (en classe, ou avec des groupes d'élèves), le-la TSS peut être amené-e à effectuer un travail sur une thématique donnée, comme les questions de violences domestiques, de gestion des téléphones portables, de gestion de conflit ou des relations (amicales, amoureuses, autres), ou tout autre sujet en lien avec la jeunesse et qui se présenterait dans le cadre d'une classe ou d'un groupe. Il s'agit ici plutôt d'aspects préventifs, sur de-



mande des enseignant-es ou des directions. De manière générale, le-la TSS n'intervient que très peu en classe, son rôle premier étant avant tout d'accompagner les élèves dans leurs parcours et besoins individuels.

### Les élèves sont au centre de la démarche. Comment se comportent-ils-elles face à vous?

Au premier abord, il s'agit plutôt d'une aide «contrainte», puisque ce sont les enseignant-es, la direction ou les parents qui demandent qu'un suivi soit instauré. L'élève n'est pas demandeur-euse. Cela étant dit, la relation d'aide qu'octroie un-e TSS est principalement orientée sur les besoins des élèves et ces dernier-es acceptent de «jouer le jeu». La construction d'une relation de confiance fait partie intégrante de l'accompagnement des élèves. Il peut arriver que certain-es soient méfiant-es, peu en confiance ou «braqué-es», mais cela fait partie du job et s'explique souvent par leurs parcours personnels; et surtout, ça ne dure pas! Il tient au-la TSS d'instaurer un climat serein et d'offrir un cadre sécurisant afin que l'élève se sente entendu-e et soutenu-e. La transparence, la confidentialité, l'écoute active et l'empathie restent les ingrédients principaux d'une relation constructive, et les élèves y sont très sensibles.

*Un grand merci à Maja Sidler pour sa collaboration et plein succès à toutes et tous les TSS!*

(mek)

## Photo de classe du Comité central

Le 28 août, c'était la rentrée des classes pour le Comité central (CC) du SEJ. Les voici tout sourires, prêt-es à plancher sur les dossiers en cours et à relever de nouveaux défis, dans le but constant de défendre la profession enseignante. Le CC est actuellement composé de six membres (de gauche à droite sur la photo): Christophe Berdat, Stéphane Lehmann, René Grossmann (coprésident), Anne Petignat, Roberto Segalla (coprésident), Alexandrine Petit et le secrétaire général, Christophe Girardin. Afin de représenter tous les échelons de la profession, le comité recherche de nouveaux membres dont un-e enseignant-e 1P-2P et un-e enseignant-e EF et/ou AC. Il manque toujours une représentation pour le Secondaire I également. Vous êtes toutes et tous les bienvenus! En cas d'intérêt, vous pouvez prendre contact auprès du secrétariat du SEJ.



Le CC remercie Anne Petignat pour les dix années qu'elle a passé au Comité. Elle cessera ses fonctions fin décembre pour s'adonner aux joies d'une pré-retraite bien méritée.

(mek)



## Le plus beau métier du monde



**«Puisqu'on ne peut changer la direction du vent, il faut apprendre à orienter les voiles.»**

**James Dean**

sure. L'école a évolué. Ses élèves, leurs parents, et tous les partenaires également. À quand une évolution des mentalités et une prise de conscience? En cela, le témoignage<sup>5</sup> au 19h30 du 18 août de Sabine Gilliéron, ancienne journaliste devenue enseignante, est particulièrement éloquent.

*Christophe Girardin, secrétaire général du SEJ*

Depuis l'entrée en souveraineté du canton du Jura, l'école jurassienne a dû s'adapter aux changements sociétaux, pédagogiques et administratifs qui l'ont traversée. Chaque canton ayant son propre système, ses particularités, ses avantages et désavantages, cela implique qu'aujourd'hui, non seulement les cantons sont en concurrence dans un contexte de pénurie, mais également dans leur manière de répondre aux besoins et situations complexes.

- La HEP-BEJUNE compte de moins en moins d'inscriptions depuis le pic de 2021 (cf lire notre billet de l'Éducateur de mars, selon les chiffres de l'IRD<sup>1</sup>).
- 20% des jeunes enseignant-es diplômé-es abandonneraient la profession<sup>2</sup> après quelques années seulement.
- Sur les 46 personnes nouvellement engagées pour cette année scolaire dans le canton du Jura, aucune n'est au bénéfice d'un engagement à temps plein<sup>3</sup>. Cela reflète non seulement une tendance professionnelle chez les jeunes, mais également une complexité de la profession qui s'affirme verticalement et horizontalement.
- Aux troubles d'apprentissages qui sont de plus en plus diagnostiqués et demandent des prises en charge spécifiques, s'ajoutent depuis plusieurs années des troubles comportementaux qui passaient souvent sous les radars et qui sont désormais mis en lumière<sup>4</sup> et demandent eux aussi des mesures adaptées. La Dresse Simon Hardt, pédopsychiatre aux hôpitaux universitaires de Genève<sup>4</sup>, relève un certain nombre de changements sociétaux qui seraient en cause et la gestion de problématiques qui est alors déléguée à l'école.
- Selon les chiffres de l'OFS transmis par la RTS<sup>5</sup>, il manquera environ 10'000 enseignant-es en Suisse d'ici 2031. L'autonomisation des directions, l'introduction de l'ordonnance sur la pédagogie spécialisée, la désignation des enseignant-es de référence, la pérennisation de l'antenne d'urgence, l'introduction de nouveaux MER ou encore la nouvelle grille horaire à l'école secondaire impliquent un engagement constant et durable. La profession n'est plus la même qu'au siècle passé ou telle que caricaturée dans l'imaginaire de quelques discussions du café du commerce. Or, aujourd'hui, l'enjeu est de proposer une formation attractive et exigeante aux futur-es enseignant-es, de leur proposer des conditions de travail efficaces au niveau de celles proposées par les cantons voisins, et d'améliorer l'image du métier dans la population. Qui aujourd'hui conseillerait à ses enfants de devenir enseignant-e et pour quels motifs? Une chose est



<sup>1</sup> www.irdp.ch/institut/formation-futur-enseignant-4593.html  
<sup>2</sup> www.letemps.ch/economie/carrieres/ces-jeunes-profs-qui-jettent-l-eponge#:~:text=Donc%2C%20en%20moyenne%2C%20un%20jeune,l'enseignement%20et%20du%20social  
<sup>3</sup> www.lqj.ch/articles/le-canton-du-jura-veut-continuer-a-preferer-l-integration-a-une-ecole-dite-inclusive-87259  
<sup>4</sup> www.rts.ch/play/tv/forum/video/les-enseignants-demunis-face-aux-comportements-des-enfants-de-4-a-6-ans-interview-de-simone-hardt-video?urn=urn:rt:video:15124040  
<sup>5</sup> www.rts.ch/play/tv/-/video/-?urn=urn:rt:video:15102547

## CPJU et concubin·es

Depuis le 1er janvier 2024 et selon l'article 47a du règlement de prévoyance de la CPJU, le-la concubin·e est reconnu·e par la Caisse de pensions si celui-ci/celle-ci a vécu sous le même toit et au moins cinq ans avec l'assuré·e actif·ve, invalide ou retraité·e. Un formulaire d'annonce de concubinage se trouve sur le site de la CPJU.

Au moment du décès de l'assuré·e, le-la concubin·e survivant·e peut en outre prétendre à une pension, pour autant qu'il-elle remplisse l'une des deux conditions suivantes: avoir un-e enfant en commun à charge ou être âgé·e d'au moins 35 ans.

Pour plus de détails ou pour toute information supplémentaire, vous pouvez vous référer aux liens ci-dessous ou contacter directement le secrétariat de la CPJU qui se tient à votre entière disposition. (mek)

### Formulaire d'annonce de concubinage:

<https://www.cpju.ch/Htdocs/Files/v/11366.pdf>

### Règlement de prévoyance mis à jour au 01.01.2024:

<https://www.cpju.ch/fr/Prevoyance/Loi-et-reglements/Loi-et-reglements.html>

Secrétariat de la CPJU: [admin@cpju.ch](mailto:admin@cpju.ch)